

» cane, que les ecclésiastiques de ses états n'osent même
 » pas élever de plaintes contre sa tyrannie; mais nous, qui ne
 » redoutons aucune puissance sur cette terre, nous saurons
 » prendre leur défense, nous les convoquerons en concile
 » général en Italie, et nous instruirons le procès du despote
 » qu'on nomme Henri II. »

Sa Sainteté s'exprima avec aussi peu de retenue sur le compte de la reine Élisabeth, fille de Henri VIII et d'Anne de Boleyn, qui lui envoyait des ambassadeurs pour lui apprendre la nouvelle de la mort de sa sœur Marie, et pour lui notifier son avènement au trône.

Paul IV reçut les députés avec une hauteur inconcevable; il leur déclara qu'il ne reconnaissait pas Élisabeth comme reine, attendu que la Grande-Bretagne était un fief du saint-siège; que l'usurpation consommée par cette femme était d'autant plus impie qu'elle-même était bâtarde et n'avait pas le plus léger droit à la couronne. Cette jactance du saint-père déterminait la reine à se retirer de l'obédience du saint-siège et à rappeler ses ambassadeurs de Rome; mais Paul s'opposa à leur départ et leur défendit de quitter sa cour.

Tandis que le souverain pontife abusait si immodérément de l'autorité spirituelle, ses neveux faisaient également servir aux intérêts de leur ambition le pouvoir temporel qu'il leur avait confié. Leurs spoliations devinrent telles, que de tous les côtés des plaintes s'élevèrent contre eux; alors ils voulurent empêcher que les réclamations des victimes arrivassent jusqu'au pape, et ils l'entourèrent de créatures qui le tenaient en quelque sorte en chartre privée. Sa Sainteté, dont le caractère impérieux ne pouvait s'accommoder à au-

cune contrainte, se révolta contre cet excès d'audace, prit des mesures violentes contre les membres de sa famille, les dépouilla de toutes leurs dignités, et les exila loin de Rome.

De nouveaux ministres furent installés au Vatican et placés sous la présidence de Camille des Ursins et des cardinaux de Trani et de Spolète; Paul IV leur abandonna le gouvernement de l'Église, et ne voulut se réserver que l'administration de l'inquisition, « cette forteresse imprenable de la papauté, » comme il appelait cette exécration institution.

Pendant que ce vieillard orgueilleux, violent et cruel, s'acharnait sur les malheureux réformés et les faisait torturer dans les cachots de l'inquisition, les deux rois de France et d'Espagne traitaient de la paix, et cimentaient leur union par le double mariage d'Élisabeth, fille de Henri II, avec Philippe II, et de sa sœur Marguerite avec le duc de Savoie. Cette paix fut signée au Cateau-Cambresis.

En apprenant la cessation des hostilités, Paul entra dans un violent accès de colère, et s'écria: « C'en est fait de la
 » puissance du saint-siège! l'Allemagne et l'Angleterre sont
 » à jamais perdues pour nous; et cela par la faute des cardi-
 » naux, ces vampires qui ne songent qu'à leur intérêt per-
 » sonnel et nullement à celui de la papauté! Que les démons
 » de l'enfer, s'il en existe, les emportent tous dans la géhenne
 » avec les rois d'Espagne et de France, et avec eux tous mes
 » parents! qu'ils ne laissent sur la terre que des peuples à
 » opprimer, des jésuites pour me défendre, et des domini-
 » cains pour me servir. » Sa Sainteté était dans une grave erreur, car les deux rois n'avaient conclu un traité que pour

agir avec plus d'efficacité contre l'hérésie et pour se conformer aux vœux d'extermination du pontife; ce qu'ils ne firent que trop connaître en continuant à persécuter avec rigueur les protestants de leurs états. Henri II fit élever des chambres ardentes dans toutes les villes de son royaume, et Philippe introduisit des légions d'inquisiteurs dans les Pays-Bas. Ce dernier prince envoya même à Rome un théologien de l'université de Louvain, pour demander à Paul IV des règlements précis sur la nature des fonctions des tribunaux du saint-office, et sur celle des crimes dont ils devaient prendre connaissance. Le souverain pontife reprit alors quelque confiance dans le succès de ses projets, et s'empressa d'expédier les bulles qui autorisaient l'établissement des tribunaux de l'inquisition, ainsi que les règles qui devaient être suivies par les officiers. Sa Sainteté se préparait à donner une nouvelle énergie aux persécutions, lorsqu'une fièvre d'irritation en délivra Rome le 18 août 1559.

A peine Paul IV eut-il fermé les yeux, que le peuple, n'étant plus retenu par la crainte, courut aux armes, incendia le palais des inquisiteurs, délivra les prisonniers du saint-office, démolit les prisons nouvelles, et essaya même de brûler le couvent de la Minerve, qui renfermait les dominicains. Dans toute la ville on abattit les statues du pape défunt, on brisa ses armoiries, et peu s'en fallut qu'on n'exécutât le décret rendu par une assemblée des citoyens et qui ordonnait que son cadavre serait traîné sur une claie dans les rues de Rome, et ensuite jeté à la voirie.

PIE IV,

FERDINAND I^{er},

232^e PAPE.

FRANÇOIS II,

MAXIMILIEN II,
empereurs d'Allemagne.

CHARLES IX,
rois de France.

Élection de Pie IV. — Son origine et son caractère. — Commencements de son pontificat. — Élévation de sa famille. — Il persécute les Caraffa. — Il reconnaît Ferdinand, frère de Charles-Quint, comme légitime empereur. — Bulle pour la continuation du synode de Trente. — Lettre de Catherine de Médicis au pape. — Ouverture des nouvelles sessions du concile de Trente. — Ligue proposée par le pape. — Cruautés commises dans la ville d'Orange par les catholiques à l'instigation de sa Sainteté. — Concile de Trente. — Maximilien, roi des Romains, refuse le serment d'obédience au pape. — Le roi de France protège la reine de Navarre contre le pape. — Conjuraison des Espagnols contre cette reine. — La France refuse de recevoir les actes du concile de Trente. — Établissement des jésuites dans le royaume. — Conjuraison contre le pape. — Pie IV travaille à enrichir sa famille. — Concessions de la cour de Rome aux protestants d'Allemagne. — Entrevue des reines de France et d'Espagne pour préparer l'extermination des calvinistes. — Mort du saint-père.

Lorsque la colère du peuple de Rome fut apaisée, les cardinaux entrèrent en conclave pour donner un successeur au farouche Paul IV. Toutefois, avant de recueillir les suffrages, ils rédigèrent, suivant la coutume, une capitulation